

HONORAIRES D'AGENCE 2025

BARÈME D'HONORAIRES VENTES

Jusqu' à 50 000 €	6 000 € TTC
Prix de vente de 50 001 € à 150 000 €	9% TTC
Prix de vente de 150 001 € à 250 000 €	8% TTC
Prix de vente de 250 001 € à 500 000 €	6.5% TTC
Prix de vente de 500 001 € à 1 500 000 €	5% TTC
Au-delà de 1 500 000 €	4% TTC

A la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire – Estimations gratuites (pas d'honoraires de rédaction d'actes).
Le barème d'honoraires affiche le montant maximum.

BARÈME D'HONORAIRES LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « (...) le montant de toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89... décret n° 2014-890 du 1er août 2014) ».

APPARTEMENT OU MAISON

	Locataire	Bailleur
Visites	4 € TTC / m ²	4 € TTC / m ²
Constitution du dossier	4 € TTC / m ²	4 € TTC / m ²
Rédaction d'actes	4 € TTC / m ²	4 € TTC / m ²
État des lieux	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²
Conseils, Publicité, Entremise et Négociation	-	15 € TTC / m ²

PARKING OU BOX

Locataire et Bailleur : 1 mois de loyer charges comprises

BARÈME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE

7,5 % TTC du montant du quittancement
+ Option Assurance Loyers Impayés : 2,1% TTC du montant du quittancement